



LA SUITE
305
SALLE DE RECEPTION

Contactez-nous!

03.27.81.46.54

lasuite305@gmail.com

Madame, Monsieur

En choisissant « La Suite » pour votre évènement professionnel, vous faites le choix de la qualité, du service et de la disponibilité.

Vous trouverez ci-joint nos différentes prestations et formules «tout compris». Elles comprennent la mise en place, le service et le nettoyage de la salle.

Dans l'attente de vous recevoir pour visiter «La Suite» et élaborer ensemble votre devis, veuillez accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

A bientôt,

*Guillaume Gergaud
Responsable évènementiel
La Suite 305*



QUI SOMMES NOUS...

Capacité d'accueil:

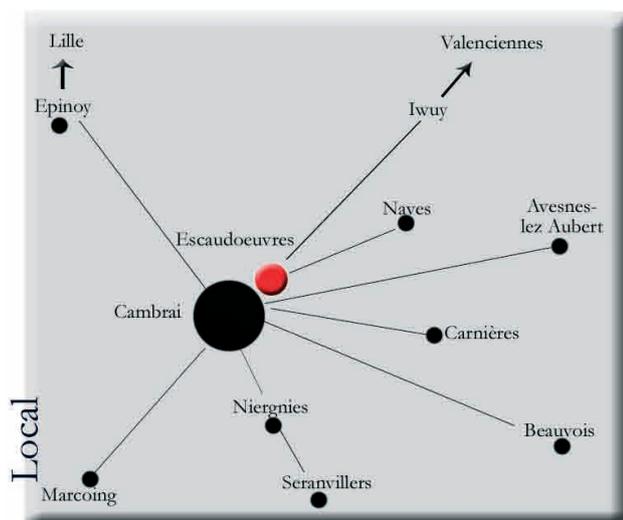
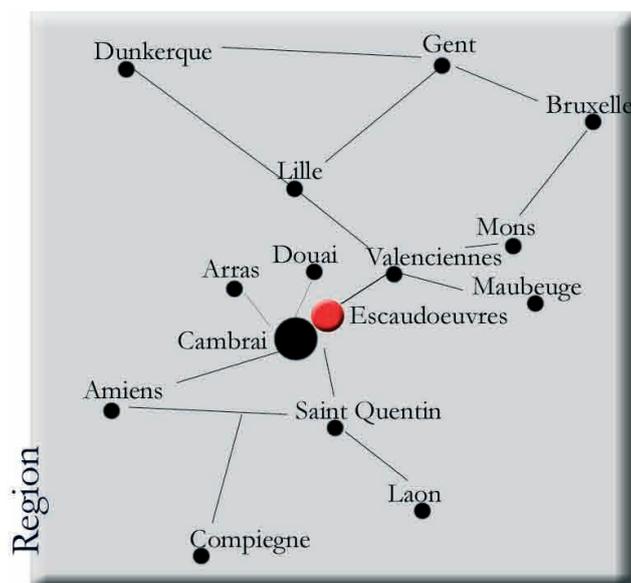
- 200 personnes en places assises
- 350 personnes pour les réceptions debout

Surface:

- 260 m² pour la pièce principale
- 45m² de véranda
- Terrasse de 45 m²
- Parking de 120 véhicules

Les prestations réalisables à La Suite...

- Cocktails
- Séminaires de journée
- Lancements de produit
- Anniversaires d'entreprises
- Soirées de relations publiques
- Soirées de gala
- Défilés de mode
- Concerts
- Mariages
- Réceptions familiales
- Soirées à thème
- Soirées dansantes...



Accès en voiture:

- 1h20 de la Belgique
- 1h de Lille
- 25 min de Valenciennes
- 30 min de Douai ou Arras
- 5 min de Cambrai

Contactez-nous

La Suite 305 305, Rue Jean Jaurés 59 161 ESCAUDOEUVRES
03.27.81.46.54 • lasuite305@gmail.com • www.lasuite305.fr

DIMENSIONS & CAPACITES



Location de la salle
Journée: 500 € ou 1/2 journée: 300 €

LA SUITE

Superficie
350 m²

Disposition	Théâtre	Banquet	Cocktail
Nbre de personnes	200	180	350

1/2 Salle

Superficie
140 m²

Disposition	Théâtre	Banquet	Cocktail
Nbre de personnes	100	90	175

1/4 Salle

Superficie
60 m²

Disposition	Théâtre	En U
Nbre de personnes	40	30

MATERIEL A DISPOSITION

Connexion Wi-Fi
Ecran de projection
Paper-board & Feutres

MATERIEL EN LOCATION

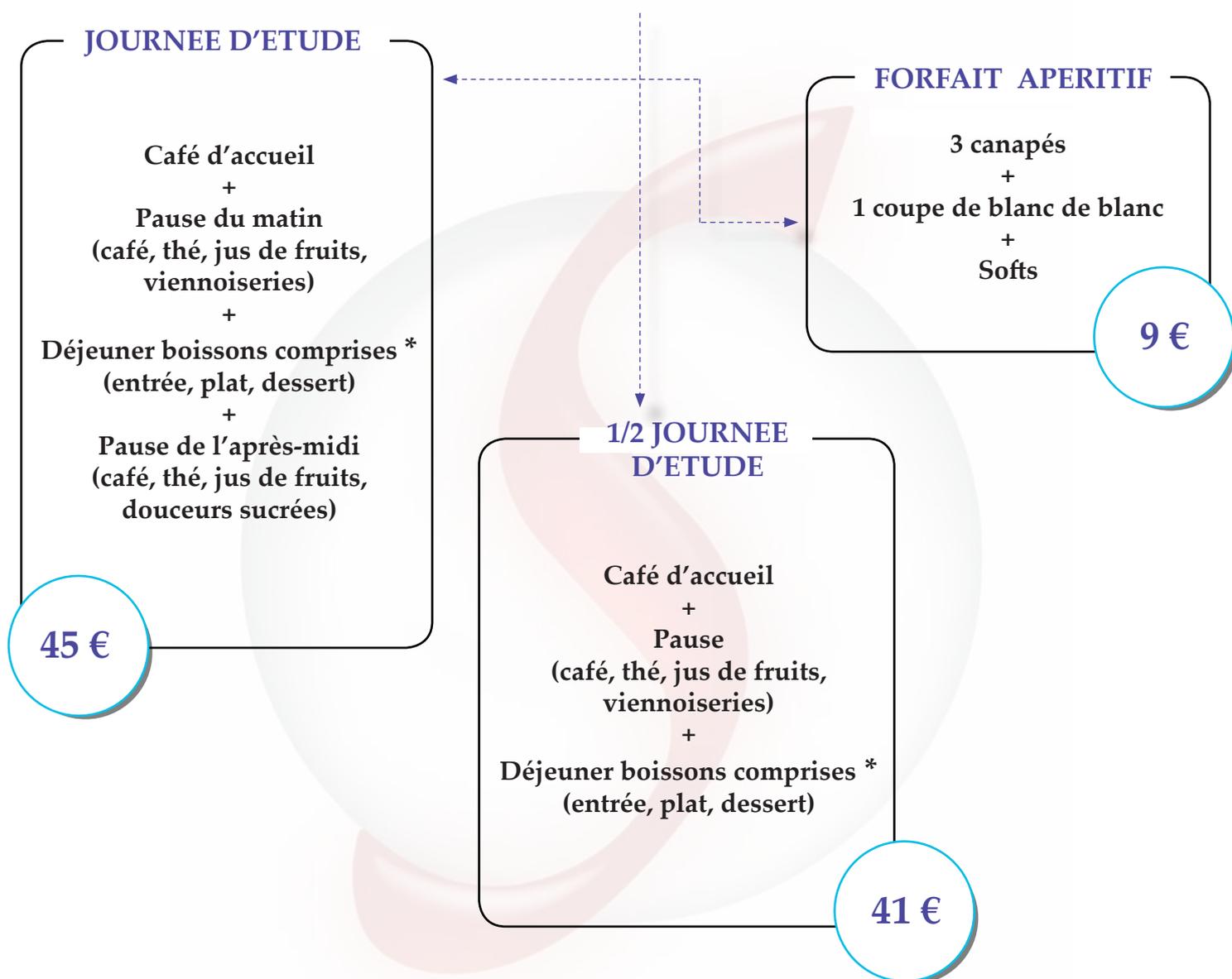
Vidéo-projecteur + Ecran de projection -----> 75 €
2 Micros sans fil + Sonorisation -----> 80 €
1 Micro cravate + Sonorisation -----> 80 €

NOS PACKAGES



Découvrez nos différentes formules.

Réduction de 50% sur la location de salle si vous optez pour la journée ou 1/2 journée d'étude.



* Choix des mets de votre repas à sélectionner parmi les propositions indiquées sur la page suivante

Base minimum par seminaire: 20 personnes

Possibilité d'avoir des tarifs préférentiels pour l'hébergement à l'hôtel Le Mouton Blanc ***



MENU BOISSONS COMPRISES

Détail du menu inclus dans les packages présentés sur la page précédente.
A vous de composer votre menu parmi les choix suivants...

Entrée :

Tartare de saumon cru

ou

Millefeuille de saumon fumé

ou

Tartelette au maroilles, salade frisée

ou

Mousseline de poissons fins

ou

Croustillant d'andouillette à la moutarde à l'ancienne

Plat :

Filet de sandre au beurre blanc

ou

Joues de bœuf braisées à la bière

ou

Ballottine de volaille à l'estragon ou champignons, accompagnée des légumes du jour

ou

Gigot d'agneau au jus d'ail

Fromage :

Assiette de fromages avec salade (supplément 5 Euros)

Dessert :

Pyramide aux 3 chocolats

ou

Crème brûlée

ou

Gâteau

Au choix : chocolat ,tiramisu,framboisier, speculoos, caramel-poire, opéra

ou

Charlotte aux fruits rouges

Boissons (1/2 bouteille par personne): Vin blanc et rouge, eaux, café.

PRESTATIONS A L'UNITE

Pause avec café, thé, jus de fruits: 3 € / Personne

Pause avec café, thé, jus de fruits
& Viennoiseries ou douceurs sucrées: 6,50 € / Personne

Repas boissons comprises * (3 services): 32 € / Personne
* Boissons (1/2 bouteille par personne): Vin blanc et rouge, eaux, café

CHAMPAGNE

Champagne Selection Maison (75cl)

25 €

Champagne Mercier (75cl)

30 €



DROIT DE BOUCHON
(Sur le champagne uniquement)

De 1 à 15 bouteilles: 6,50 €

De 16 à 25 bouteilles: 5 €

A partir de 26 bouteilles: 4 €

VINS EN SUPPLEMENT

Bouteille de blanc de blanc: 16 €

Bouteille de vin rouge: 16 €

Bouteille de vin blanc: 16 €

Bouteille de vin blanc liquoreux: 24 €

Verre de vin blanc liquoreux: 1,5 €

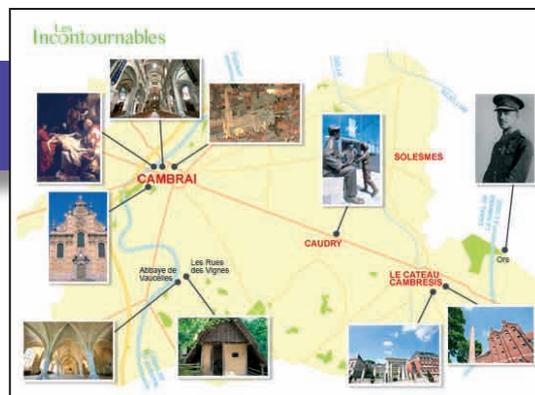
SUGGESTIONS

Possibilité d'organiser pour vous:

- Cocktail dînatoire
- Pauses à thème
- Soirée dansante...

Pour plus d'infos, nous consulter.

ACTIVITES AUX ALENTOURS



«Cambrai, ville d'art et d'histoire»

www.tourisme-cambresis.fr

Notre spécialité la «Bêtise», les incontournables trésors de Cambrai, les fêtes populaires et légendes, l'artisanat et la gastronomie, les promenades dans les magnifiques parcs, les entrailles de la ville avec la visite des souterrains, la culture avec d'innombrables expositions et de très riches spectacles... sont autant d'atouts pour découvrir notre belle ville.

- *Eglise Saint-Gery (tableau de Rubens)*
- *Cathédrale Tombeau de Fénelon*
- *Maison Espagnole du XVI^{ème} siècle*
- *Portes fortifiées*
- *Visite des sous-terrains*
- *Musée des Beaux-Arts, Cambrai*
Ouvert tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h: du mercredi au dimanche à tous les publics. Ouvert le lundi et mardi uniquement pour les groupes et sur réservation préalable.
- *Musée Matisse, Le Cateau Cambrésis*
Palais Fénelon 59 360 Le Cateau-Cambrésis
Tel: 03.27.84.64.50
Ouverture de septembre à mai: 10h à 12h30 et de 14h à 18h
Ouverture de juin à août: de 10h à 18h
- *Musée des dentelles et broderies, Caudry*
Place des Mantille 59 540 Caudry
Tel: 03 27 76 29 77
Ouvert la semaine: de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le Week-end: de 14h30 à 18h
Fermé le mardi
Ateliers pédagogique et groupes: sur réservation



ARTICLE 1 - APPLICATIONS DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations fournies par «La Suite 305» dans le cadre des prestations décrites dans le devis préalable. Ces conditions générales de vente sont adossées au devis, qui permet au client, après signature, d'effectuer sa réservation. Les dispositions figurant aux présentes conditions générales de ventes sont et seront seules applicables.

ARTICLE 2 - RESERVATIONS – ANNULATION – MODIFICATIONS DE LA RESERVATION

2-1. Toute réservation doit, pour être enregistrée, faire l'objet, au moment de la signature du devis, du versement d'un acompte de cinq cents (500) euros.
2-2. L'annulation notifiée après 90 jours précédant la prestation, l'Etablissement conservera l'acompte versé.

ARTICLE 3- CONDITIONS DES PRESTATIONS

48 heures au plus tard avant la date de la manifestation, le nombre définitif de personnes devra être confirmé à l'Etablissement par écrit. C'est ce nombre qui sera retenu comme base minimum de facturation au client si celui-ci n'est pas atteint au jour de la manifestation. Si un nombre supérieur de personnes est atteint le jour de la manifestation, ce nombre servira de base de facturation.

Le plan de table est à communiquer au minimum 7 jours avant la manifestation.

ARTICLE 4 – PRIX - REGLEMENT

Le montant de l'acompte est déduit de la facture finale (solde), sous réserve de l'application éventuelle d'indemnités d'annulation prévue à l'article 2.2 ci-dessus. Sauf disposition contraire prévue par un accord spécifique, les factures du solde sont payables à réception. En cas de désaccord sur une partie de la facture, le client s'oblige à payer sans retard la partie non contestée et à indiquer par écrit à l'Etablissement, les motifs de la contestation.

Le règlement des extras et autres prestations réclamées individuellement par un ou plusieurs participants, est assuré par le client avec l'accord de celui-ci le jour même ou par ledit participant avant son départ.

Tous nos tarifs sont exprimés toutes taxes comprises, service compris.

ARTICLE 5 – RECOMMANDATION – RESPECT DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

5-1. Le Client s'engage à n'inviter que des personnes dont le comportement ne sera susceptible, en aucune manière, de porter préjudice à «La Suite 305». L'établissement se réserve le droit d'intervenir si nécessaire. L'usage de feux d'artifices, cotillons, confettis et pétards sont interdits.

Le Client ne pourra apporter de l'extérieur ni boisson, ni aucune denrée alimentaire, sauf sur accord préalable avec la Direction de l'établissement. Le droit de bouchon est applicable uniquement sur les bouteilles de champagne de soixante-quinze (75) centilitres. Précisez 3 semaines au minimum avant votre réception si vous souhaitez un vin différent de celui indiqué dans nos forfaits boissons.

5-2. En cas de diffusion d'œuvres musicales et plus généralement de toute animation au sein des locaux de l'Etablissement (orchestre, spectacles, disques, etc.), fournies par le client, celui-ci doit faire son affaire personnelle de toute déclaration et du paiement de tous droits notamment à la SACEM. Le Client s'engage à respecter la limitation de décibels demandée par l'établissement.

ARTICLE 6 – AFFECTATION DES LOCAUX

6-1. Le client, prend les locaux, équipements et matériels dans l'état où ils se trouvent au moment de l'entrée en jouissance et les rend au moment convenu, dans le même état.

6-2. Les installations ou matériels spéciaux éventuellement apportés par le Client avec l'accord de l'Etablissement demeurent sous la garde exclusive du Client et tout vol ou dégradation de ces installations ou matériels ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de l'Etablissement. Ces installations ou matériels doivent être enlevés dès la fin de la manifestation. A défaut l'Etablissement fera procéder à cet enlèvement aux frais, risques et périls du client, sans préjudice de toute indemnité d'occupation supplémentaire ou de dommages et intérêts qu'elle pourra réclamer.

6-3. Toutes dégradations constatées dans les lieux par l'Etablissement engagent la responsabilité solidaire de son auteur et du Client. Ce dernier supportant seul les frais de réparation si l'auteur des dégradations n'était pas identifié.

ARTICLE 7 – EVENEMENT EXCEPTIONNEL - FORCE MAJEURE

L'Etablissement pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assumer du fait de la survenance pour une cause indépendante de sa volonté d'un événement exceptionnel, ou d'un cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'établissement, grève, réquisition des lieux, attentats, inondations, coupures d'électricité, eau, gaz, etc.

ARTICLE 9 - RECLAMATION

Toute contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte que si elle est formulée par écrit et adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'établissement dans un maximum de huit (8) jours après la fin de la prestation.

ARTICLE 10 – LITIGE

Tout litige qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les parties sera de la seule compétence du tribunal de Cambrai.

ARTICLE 11 - HEURES SUPPLEMENTAIRES

Des heures supplémentaires sont facturées au delà de six (6) heures de prestation pour le service tout comme la location de salle, soit: 90 euros de l'heure. Tarif identique au delà de quatre (4) heures de prestation pour les cocktails dînatoires.

Nom et qualité du signataire : _____

Fait le _____ à _____

Signature du client
(précédée de la mention: «lu et approuvé»)

Guillaume GERGAUD
Gérant de La Suite 305